

1324 - Rénovation et accroissement du parc privé

**Lutte contre la précarité énergétique - Convention
de partenariat avec la SAS "CertiNergy"**

Rapport n° CP/2013/330

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Ce rapport concerne une convention de partenariat à intervenir entre le Département et Certinergy pour permettre aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique de bénéficier de l'installation d'une isolation dans les combles perdus à un prix intéressant.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du 'Pacte Energie Solidarité' qui constitue un programme de réduction de la consommation énergétique des ménages les plus défavorisés qui a été validé par l'arrêté du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'énergie en date du 15 janvier 2013. Il permettra de faciliter la finalisation des projets de réhabilitation du logement des particuliers à revenus modestes.

Le pacte énergie solidarité est une réponse de la société privée Certinergy à un appel à projet national émanant de la Direction générale de l'énergie et du climat (MEDDE/DGEC) pour orienter des fonds privés sur la précarité énergétique via la mobilisation de certificats d'économie d'énergie (CEE), au travers d'actions de formations, de travaux, etc.

Pour mémoire, le principe des CEE repose sur l'obligation de certains acteurs (les « obligés ») de réaliser des économies d'énergie et/ou d'encourager les autres acteurs (les « non-obligés ») à réaliser des travaux d'économie d'énergie. Les obligés peuvent soit réaliser eux-mêmes les mesures d'économie d'énergie, soit acheter des certificats aux non-obligés, soit payer une surtaxe à l'État. ^L

Certinergy est une entreprise proposant des services d'ingénierie et de courtage pour récupérer, valoriser et vendre des CEE pour le compte d'éligibles et/ou d'obligés. Dans le cadre de cet appel à projet, elle propose **l'accompagnement de travaux**.

En effet, la convention de partenariat propose de faire bénéficier les **ménages modestes**, et notamment ceux éligibles aux aides du programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67, du « programme pacte énergie solidarité ». Ce programme a été conçu pour offrir une solution d'isolation des combles perdus (c'est-à-dire les greniers) à des ménages propriétaires occupants de maisons individuelles, les plafonds de ressources étant calés sur les plafonds de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Les ménages pourront ainsi bénéficier de **l'installation d'isolant pour un forfait de 1€ TTC** pour une surface à isoler jusqu'à 70 m², puis 10 € TTC par m² supplémentaire.

Dans certains cas, ce programme est cumulable avec les aides du fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) « Habiter mieux » (lorsque le gain énergétique est attendu après travaux hors isolation des combles perdus). Dans d'autres cas, les travaux réalisés rentrent dans le cadre de la réponse globale réalisée pour le particulier mais sans subvention

de l'ANAH, les autres travaux réalisés peuvent en revanche être subventionnés (ex. mode de chauffage, autres isolations).

Ce dispositif ne crée **pas de charges financières pour le Département** et **facilite la finalisation des projets de réhabilitation** des particuliers à revenus modestes. Pour CERTINERGY, le PIG Rénov'Habitat 67 permet de toucher des ménages directement concernés par le programme pacte énergie solidarité grâce aux opérateurs de suivi-animation du PIG Rénov'Habitat, qui dans le cadre de leur mission d'information pourront le proposer aux ménages.

Il s'agit d'une démarche d'intérêt réciproque pour les particuliers, pour le Département et CERTINERGY.

Tel est l'objet de la convention qui vous est proposée en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de partenariat avec Certinergy en faveur de la lutte contre la précarité énergétique.

Elle autorise, par ailleurs, son président à signer cette convention au nom du Département.

Strasbourg, le 22/04/13

Pour le Président
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract representation of the name André Klein-Mosser.

André KLEIN-MOSSER